


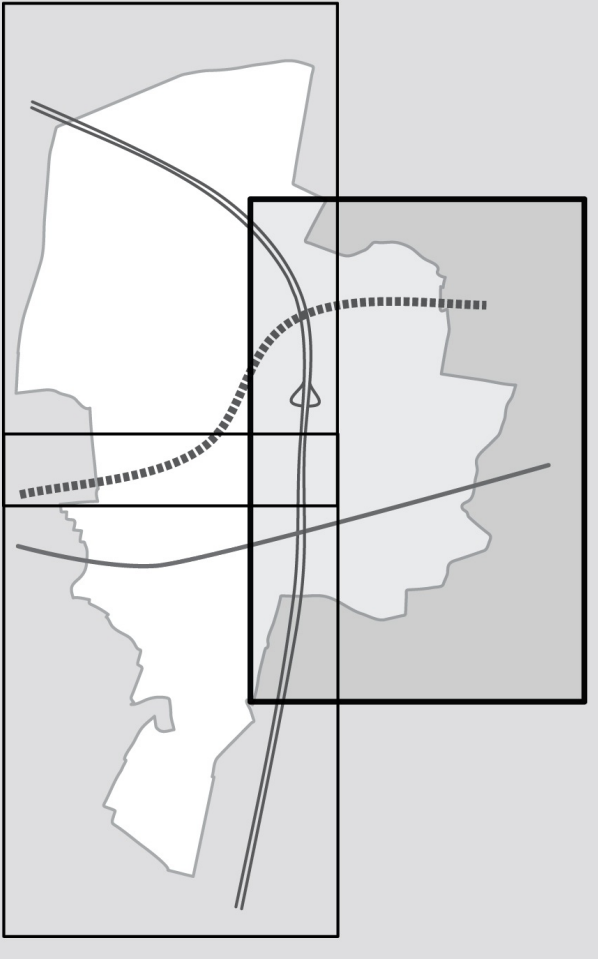
Révision du Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

révision approuvée par délibération du 11 mars 2024

Est

1/2 000 ème



Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Création d'un bassin de rétention	Commune	2 335
2	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces - rue de Chevroux	Commune	4 515
3	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	60
4	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	200
5	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	194
6	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	442
7	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	95
8	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	3 332
9	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	295
10	Équipement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	154
11	Création d'un écran végétal le long de la RN118	Commune	6 333
12	Équipement d'un bassin rétention entre les axes : Succourd et A Magnol	Commune	331
13	Équipement d'un bassin rétention entre les axes : Succourd et A Magnol	Société du Grand Paris	26 466
14	Équipement d'un bassin rétention entre les axes : Succourd et A Magnol	SPA Paris-Saclay	5 835
15	Équipement d'un bassin rétention entre les axes : Succourd et A Magnol	Commune	605
16	Équipement d'un bassin rétention entre les axes : Succourd et A Magnol	Commune	3 363

Zonage

- AUc, AUg
- N, Np
- UA, UAn
- UCV, UCvp
- UE, UEp
- UG, UGa
- UH, UHc
- URa, URb, URc, URd
- UR, URL
- UU

- Linéaire commercial
- Espaces écologiques et/ou paysagés à protéger
- Coeur d'îlots à protéger
- Espace paysager remarquable
- Bande de protection des liaisons
- ZPNAF
- Alignement d'arbres à protéger
- Sentes et escaliers à protéger
- Le patrimoine remarquable
- * de caractère
- * remarquable

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteur couvert par le PPRi de l'Yvette
- Périmètre de 500 mètres autour des accès aux gares RER
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
- Périmètre du secteur de plan masse n°1 - Îlot de la Poste (voir document graphique n°5 secteur de plan masse)
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global



0 100 200 m